

Pôle Communication, Culture et Vie Locale
Dossier suivi par Elosia CONQUERANT
02 40 11 88 00 – animation@laturballe.fr

Appel à candidatures

Salon des créations turballaises

I – LE SALON

Contexte

La Ville de La Turballe souhaite renouveler le Salon des Créations Turballaises initié en 2023 pour mettre en lumière **les talents locaux et promouvoir la création contemporaine**.

Projet

Le Salon des créations turballaises permet de mettre sous les projecteurs les artistes, artisans d'art locaux et amateurs. Toutes les créations sont acceptées : peinture, dessin, photographie, sculpture, poterie, bijoux, textiles, livres, objets d'artisanat...

Ouverture au public

Le salon sera ouvert au public **samedi 21 et dimanche 22 février 2026**, de 10h à 18h. Les artistes seront obligatoirement présents sur les heures d'ouverture au public.

Lieu et emplacements

L'exposition aura lieu dans les deux salles du **Centre Culturel Saint-Pierre**, au 13 rue de l'église 44420 LA TURBALLE, soit une superficie totale d'environ 160 m².

Le jury sélectionnera **entre 20 et 30 exposants**, en fonction des candidatures reçues.

Chaque exposant disposera d'un emplacement d'environ **1,80 m** de long. En fonction des besoins de chacun et du matériel disponible, une table, une grille et des chaises pourront être mis à disposition.

Calendrier

5 janv. 2026

Clôture des candidatures

12 janv. 2026

Annonce de la sélection

21 février 2026 8h-10h

Installation

21 février 2026 à 9h30

Café d'accueil

21 et 22 février 2026	Salon ouvert au public
22 février 2026 18h-19h	Démontage et rangement de la salle

II – LES CANDIDATURES

Profils

Cet appel à candidatures s'adresse à toute personne physique majeure souhaitant exposer **ses créations personnelles**, à condition que ce ne soit **pas son activité principale**. Les créations alimentaires ne sont pas admises.

Obligations des candidats

Les candidats s'engagent, s'ils sont sélectionnés, à :

- Respecter le règlement de l'événement préalablement lu et signé ;
- Prendre en charge le transport et l'assurance de leurs créations ;
- Être présents sur les heures d'ouverture au public du salon ;

Aucune contrepartie financière ne sera demandée aux exposants.

Critères de sélection

La sélection se fera en fonction de la place disponible et du nombre de candidatures. Les candidats turballais seront privilégiés, puis les Presqu'Iliens.

Si elle ne parvient pas à obtenir un nombre suffisant d'exposants, la Ville de La Turballe se réserve le droit d'annuler le salon. Aucune somme ne sera alors dûe.

Dossier de candidature

Les dossiers devront être envoyés **avant le 5 janvier 2026**, par mail à animation@laturballe.fr ou par voie postale au Service Animation, Mairie de la Turballe BP 51009 44356 GUERANDE CEDEX.

Chaque dossier devra comprendre :

- Fiche de candidature remplie (cf. Annexe 1)
- Règlement du salon signé (cf. Annexe 2)
- Copie de la carte d'identité
- Attestation de responsabilité civile

Le jury ne prendra en considération que les dossiers complets arrivés dans les temps.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

Elosia Conquerant, Animation Culture et Vie Locale
02 40 11 88 00 / animation@laturballe.fr

ANNEXE 1 : FICHE DE CANDIDATURE

IDENTITE CIVILE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....
Code postal : Commune :

Tel : Mail :

ACTIVITE

Pseudonyme :

Localisation de l'atelier :

Type de créations :

.....
.....
Site internet / portfolio :

Réseaux sociaux :

N'hésitez pas à joindre à ce dossier des photographies de vos créations.

Le Maire de La Turballe collecte vos données personnelles pour l'organisation de manifestations et à des fins administratives, conformément à l'art. 6.1 du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) du 27 avril 2016. Ces données sont indispensables si vous souhaitez participer aux manifestations de la Ville de La Turballe. Elles ne sont communiquées qu'aux services de la Ville de La Turballe et seront conservées pendant 3 ans. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent ou d'opposition à leur traitement, en contactant le Délégué à la Protection des Données de la Ville de La Turballe par mail à dpo.laturballe@cap-atlantique.fr. Vous pouvez également faire une réclamation auprès de la CNIL.

REGLEMENT DU SALON DES CREATIONS TURBALLAISES

Art. 1 Les exposants s'engagent à installer leur stand avant samedi 21 février 2026 à 10h.

Art. 2 Il est de la seule responsabilité des exposants de souscrire une assurance pour garantir leurs créations durant la totalité du salon, montage et démontage compris.

Art. 3 La Ville de La Turballe ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de dégradation ou de vol des objets présentés.

Art. 4 Les exposants s'engagent à respecter les locaux et le matériel fourni par la collectivité.

Art. 5 La consommation d'alcool et de tabac est interdite dans l'enceinte du centre culturel Saint-Pierre, de même que l'utilisation de produits inflammables.

Art. 6 La collectivité mettra à disposition des exposants table, chaises et grilles en fonction du nombre d'exposants et du matériel disponible.

Art. 7 Les exposants s'engagent à respecter les lois régissant la vente de leurs créations en fonction de leur statut et à déclarer le produit de leurs ventes aux organismes compétents.

Art. 8 En cas de litige entre acheteur et vendeur, la responsabilité de la Ville de La Turballe ne pourra être mise en cause.

En signant ce document, les participants certifient sur l'honneur que leur pratique artistique n'est pas leur principale activité professionnelle et ils s'engagent à respecter le règlement ci-dessus.

Fait le

A

Signature avec la mention « Lu et approuvé »